

OPERA VAUPALIERE

Obligation de droit français offrant à l'échéance la protection à 90 % du Capital Initial⁽¹⁾, soit un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, et présentant un risque de perte en capital en cours de vie.

L'obligation est émise par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-⁽²⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

OPERA VAUPALIERE est une obligation risquée alternative à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 16 mars 2023 au 28 avril 2023. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée** : 3 ans en l'absence de remboursement anticipé automatique. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si l'obligation est revendue avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité** : **contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PER) et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'OPERA VAUPALIERE et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels cette obligation est proposée. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN** : FR001400GGS5

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾Hors frais, notamment dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PER) et en comptes-titres ordinaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

⁽²⁾Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

OPERA VAUPALIERE est une obligation qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et un risque de perte en capital de 10% à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition au marché actions de la zone euro via l'indice EURO STOXX 50 Price EUR® (« l'Indice »), calculé dividendes non réinvestis.
- À partir du 4^e trimestre, un remboursement anticipé automatique du Capital Initial majoré d'un gain de 1,50 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé, soit 6,00 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial.
- À l'échéance des 3 ans, en l'absence de remboursement anticipé automatique :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 18,00 %⁽¹⁾, soit 6,00 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement de 118,00% de son Capital Initial⁽¹⁾ diminué de la performance négative de l'Indice, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 90,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement de 90,00 % de son Capital Initial⁽¹⁾, soit une perte en capital limitée à 10,00% du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 90,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale de l'obligation OPERA VAUPALIERE, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation de l'Indice mentionnées, l'Indice est prise en compte au cours de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur cette obligation s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 avril 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 mai 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Anticipé automatique. En cas d'achat après le 28 avril 2023 et/ou de vente de l'obligation avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques de l'obligation OPERA VAUPALIERE, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels cette obligation est proposée. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients



Avantages

- Du 4^e trimestre au 11^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement anticipé automatique**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 1,50 %⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 6,00 % par année écoulée.
- À l'échéance des 3 ans, si OPERA VAUPALIERE n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 18,00 %⁽²⁾, soit 6,00 % par année écoulée.
- À l'échéance des 3 ans, si OPERA VAUPALIERE n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de 118,00% de son Capital Initial⁽¹⁾ diminué de la performance négative de l'Indice, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 90,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾.
- À l'échéance, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est protégé à hauteur de 90,00 % du Capital Initial, représentant une perte en capital maximale de 10,00%.



Inconvénients

- OPERA VAUPALIERE présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente de l'obligation à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 90,00 % de son Niveau Initial). La valorisation d'OPERA VAUPALIERE à la Date d'Observation Finale est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 90,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 12 trimestres, soit de 1 an à 3 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,50 %⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 6,00 % par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'obligation) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). L'obligation OPERA VAUPALIERE est notamment exposée aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : STOXX, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les obligations pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 28 avril 2023.

► Un remboursement anticipé automatique possible dès le 4^e trimestre

Du 4^e trimestre au 11^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé automatique correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain de 1,50 % par trimestre écoulé, soit 6,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽²⁾ maximum de 5,75 %⁽⁴⁾)
(soit un TRA net⁽³⁾ maximum de 4,69 %⁽⁴⁾)

Dès qu'un remboursement anticipé automatique est activé OPERA VAUPALIERE s'arrête ; sinon l'obligation continue.

► Remboursement à l'échéance des 3 ans

À la Date d'Observation Finale, le 28 avril 2026, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 12 mai 2026 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 18,00 %, soit 6,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽²⁾ de 5,59 %)
(soit un TRA net⁽³⁾ de 4,54 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 90,00 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 12 mai 2026 :

Le Capital Initial
+
Un gain de 18,00 % diminué de la performance finale de l'Indice
(soit un TRA brut⁽²⁾ minimum de 2,56 %)
(soit un TRA net⁽³⁾ minimum de 1,54 %)

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 90,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital limitée à 10,00% de son Capital Initial et reçoit⁽¹⁾ le 12 mai 2026 :

90,00% du Capital Initial
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital limitée à 10,00% de son Capital Initial
(soit un TRA brut⁽²⁾ de -3,41 %)
(soit un TRA net⁽³⁾ de -4,37 %)

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final.

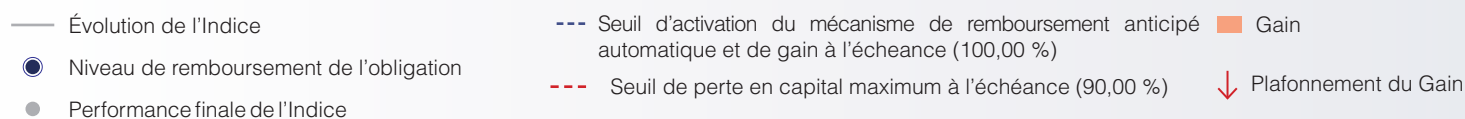
⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,50 % à la 2^e Date de Remboursement Anticipé automatique (le 12 août 2024).

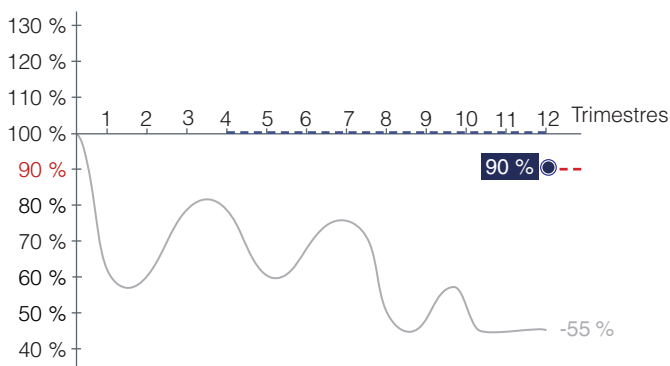
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 10 %)

Niveau de l'Indice

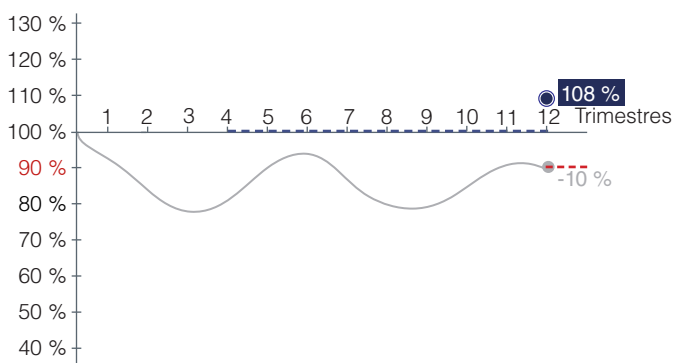


- À chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %). L'investisseur n'est pas pleinement impacté par cette performance négative et reçoit 90 % du Capital Initial. L'investisseur subit alors une perte en capital à hauteur de 10 % du Capital Initial.

Remboursement final : 90,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -3,41 %
TRA net⁽³⁾ : -4,37 %

► Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 10 %)

Niveau de l'Indice

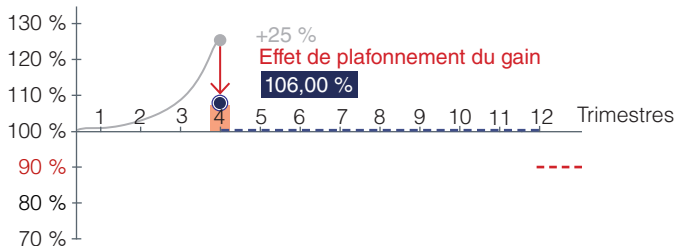


- À chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 90,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 10,00 %) : l'investisseur récupère le Capital Initial augmenté d'un gain de 18 % diminué de la performance finale de l'Indice. L'investisseur reçoit alors 118 % - 10 % = 108 % du Capital Initial.

Remboursement final : 108,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 2,56 % (contre -3,41 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 1,54 %

► Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès le 4^e trimestre (Plafonnement du gain)

Niveau de l'Indice



- À la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 125 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 %, soit 1,50 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 106,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 5,74 % (contre 23,83 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 4,68 %

Information importante : la valorisation de OPERA VAUPALIERE en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de 100,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 90,00 % ou de 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Présentation de l'Indice

L'indice EURO STOXX 50 Price EUR[®] est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. STOXX[®] publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion.

L'indice EURO STOXX 50[®] est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>. L'indice est accessible entre autres sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Source : Bloomberg au 2 mars 2023

► Évolution historique de l'indice EURO STOXX 50 Price EUR[®] (dividendes non réinvestis)

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, du 02/03/2017 au 02/03/2023

Performances cumulées au 2 mars 2023	1 an	3 ans	6 ans
EURO STOXX 50 Price EUR [®] (Dividendes non réinvestis)	10,99 %	27,01 %	25,29 %

Source : Bloomberg au 02/03/2023



Caractéristiques principales

Forme juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »), relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les Obligations de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Garantie en capital à hauteur de 90 % à l'échéance. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie.
Période de commercialisation	Du 16 mars 2023 (9h00 CET) au 28 avril 2023 (17h00 CET) inclus.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400GGS5
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50 Price EUR®, calculé dividendes non réinvestis (code Bloomberg : SX5E Index).
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1 000 €
Durée maximale d'investissement	3 ans
Date d'Émission	16 mars 2023
Dates d'Observation Initiale	28 avril 2023
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 28 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 28 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 29 avril 2024 (inclus) et jusqu'au 28 janvier 2026 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Anticipé automatique	Le 10 ^e jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 13 mai 2024 (inclus) et jusqu'au 11 février 2026 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	28 avril 2026
Date de remboursement final	12 mai 2026
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/opera-vaupaliere/) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,16% du montant nominal des obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des obligations. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,50% du montant des Obligations détenues et sur la durée de détention des obligations par les porteurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des obligations	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur, en accord avec Feefty qui commercialise l'obligation OPERA VAUPALIERE. Une information complète sur l'obligation, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'obligation, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les obligations.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription à l'obligation. Elle est diffusée au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi l'obligation présentée ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de OPERA VAUPALIERE afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CETTE OBLIGATION. Il conviendrait de préciser que les obligations aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendues hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. OPERA VAUPALIERE est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'obligation. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente de l'obligation décrite.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 14 mars 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400GGS5/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX® LTD

L'indice EURO STOXX 50 Price EUR® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Natixis

Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 3 mars 2023